

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2679  
Tout le territoire de la ville et secteurs de Saint-Canut, du Domaine-Vert Nord  
et de Saint-Janvier**

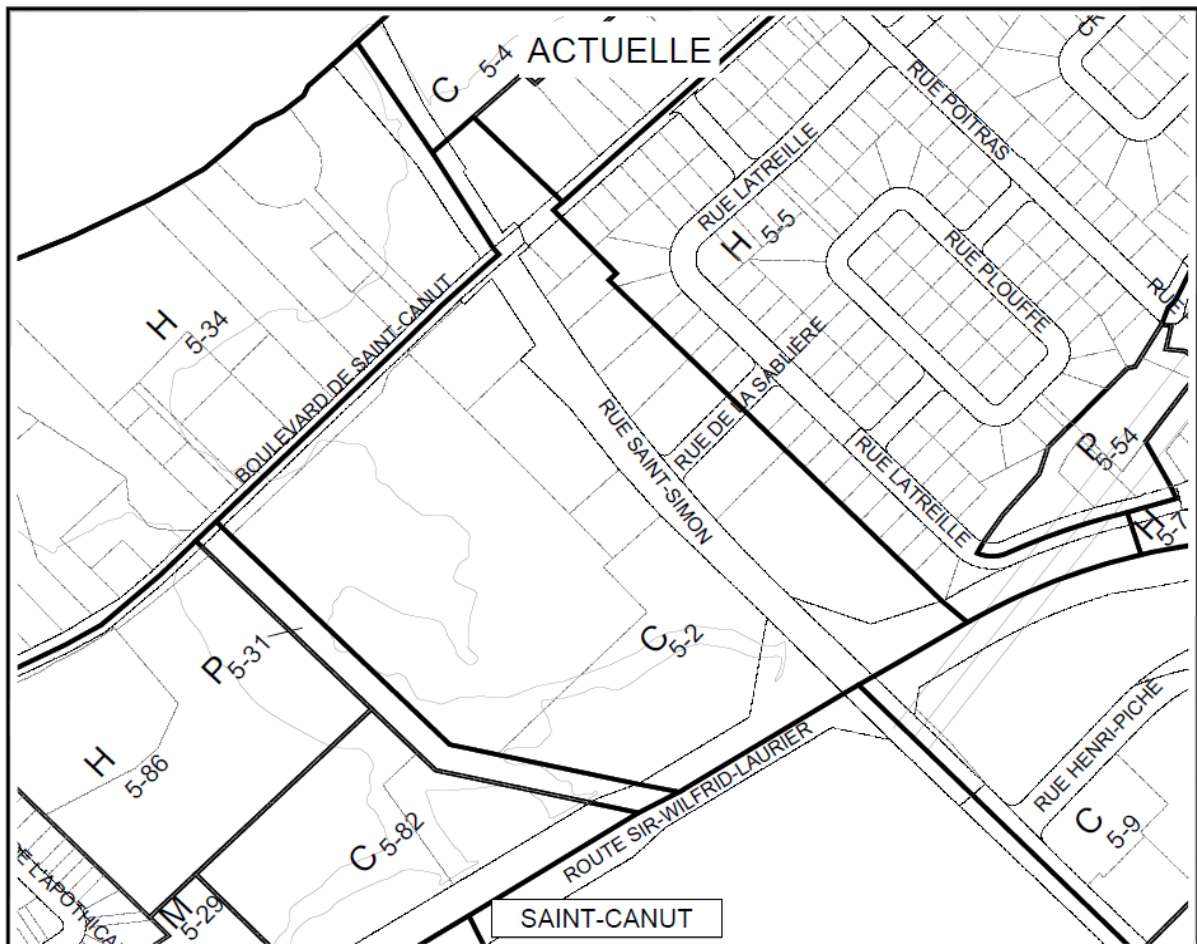
Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 21 juillet 2025 a adopté le projet de règlement numéro PU-2679 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone M 5-98 et ses dispositions particulières dans le secteur de Saint-Canut;
- autoriser les studios de sport et d'entraînement ainsi que d'autres activités récréatives de moindre impact dans différentes zones commerciales sur l'ensemble du territoire;
- modifier les usages autorisés dans la zone C 5-81 et y prévoir une zone tampon élargie, dans le secteur de Saint-Canut;
- permettre les logements supplémentaires sans numéro civique en zone agricole permanente;
- préciser les normes encadrant la végétalisation dans l'emprise municipale.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2679 est bien décrit dans le titre.

QUE les zone M 5-98, C 5-2, M 5-29, C 5-9 C 5-14 et C 5-81 se situent dans le secteur de Saint-Canut et sont illustrées aux plans ci-après :











**Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 24 juillet 2025

La greffière,  
Isabelle Bourcier, avocate